



Renouvellement du CA d'une association

Par **nongiva**, le **21/12/2016** à **13:37**

Bonjour
Je suis la secrétaire d'une association Loi 1901. J'ai demandé par courrier à chaque membre du conseil d'administration s'il se représentait à la prochaine assemblée générale (1 mois avant la date de l'assemblée)
On me reproche de "faire une AG" avant l'heure..... J'ai simplement voulu présenter une liste cohérente lors de la prochaine assemblée.
Nos statuts stipulent que le CA est voté en assemblée.
Ai-je fais une erreur ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **nongiva**, le **21/12/2016** à **14:29**

Merci de votre réponse.
Donc je n'aurais pas du expédier ce courrier à chacun des membres. Suis-je en faute ?
Je sais que le vote se fera tout de même en assemblée générale.
Nos membres (au nombre de 21) sont élus pour 3 ans et renouvelable par tiers à chaque AG.
Notre liste est par contre complètement "difforme"... Nous avons 5 personnes dans le 1er tiers, 9 dans le deuxième et 7 dans le troisième. Comment rectifier cela ?
Merci de m'aider

Par **nongiva**, le **21/12/2016** à **14:36**

Merci beaucoup. Je vais voir tout cela avec lui. Merci encore

Par **morobar**, le **21/12/2016** à **16:51**

Cette disparité provient d'élections passées anarchiques.
Lorsqu'on remplace un administrateur démissionnaire ou disparu, l'usage est de faire élire un remplaçant pour la durée du mandat restant à couvrir.
Cela évite ainsi les avatars que vous observez.
Alors soit on continue comme cela, ce n'est pas rédhibitoire, soit on fait voter une décision en AG pour aligner un ou plusieurs mandats sur une période différente.